

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 26 juin 2013

L'an deux mil treize, le 26 Juin 2013 à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Antheud-Portes

**Etaient présents :**

Le Président,

René MAHET

Les Vice-Présidents,

Le Président des commissions « Aménagement de l'espace – Logement et cadre de vie » et « Voirie »

Alain DE PAERMENTIER

Président des commissions « Développement économique » et « Finances »

Jean-Luc HIBON

Le Président de la commission « Service à la population : Animation – Collèges Équipements sportifs – Transports »

Denis MALLET

Conchy-les-Pots

**Les membres,**

Mesdames et Messieurs FAGOO M, PROU T, ROUSSELLE R, PLEVEL F, TROUILLET P (remplacé par HAINCELLIN G), LEMAIRE P (remplacé par BARDINET A), LITTY P, FERRET P (remplacé par GRANGER I), KNAUSS JP (remplacé par PROPHETTE Ph), LANDRON M, MINNE R, LEMAIRE Y (remplacé par GRELIN J), SANGUINETTE J, AVART M, ROQUENCOURT Y, MAUPPIN JM, LEONARD JP, CARON C, CLERMONT D, DEQUIN D, BONTE A, GOUT JC, PELLE J, FORGET D (remplacé par FINCK A), PLUCIENNIK E, SENGELIN JF, VOS C, NANCEL S, FRAU T, MAROT L, RAINETEAU R, PILLOY R, NANCELLE G, ARONIO B, VRANCKEN JP, HERY P, MOERMAN MF, DOUYERE D, DANIEL G, STERLIN O, DEVARENNE S, MOREL C, VARLET M, THIBAUT JC, DELRANC D, VIDAL C, DELVIGNE R, FOURNET JC, GREUGNY S, GUMIN J, SAVREUX G, BAUDET R, BOITIEUX JL.

Gury

**Etaient excusés :**

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BOULANGER J (a donné pouvoir à PROU T), PARZYBUT R (a donné pouvoir à ROCQUENCOURT Y), BULLOT G (a donné pouvoir à SANGUINETTE J), VECTEN H (a donné pouvoir à MAUPPIN JM), HOURRIEZ JC, ALLIX D, FOURNIER C (a donné pouvoir à GOUT JC), JEANNOT B (a donné pouvoir à PELLE J), PIAZZA M, DROMAT V (a donné pouvoir à NANCEL S), ACONIN L (a donné pouvoir à MAROT L), CHARLET J (a donné pouvoir à NANCELLE G), DESREUMAUX L (a donné pouvoir à MOERMAN MF), PEYR P, CHOMEL B (a donné pouvoir à VIDAL C), PERRON W (a donné pouvoir à VOS C), BERTON K (a donné pouvoir à FRAU T), REDREGOO L, MANSARD D, MANSARD F, DEZERABLE C, DUQUENNE R, ACONIN J.

Monchy-Humières

**Etaient absents :**

Mesdames et Messieurs DARCY JC, GAMBE V, PATIN C, AKERMANN H, JANIAC L, KUSZPA P, DEFRANCE C, MESTDAGH A, LEFEVRE L, BLOCH A, FLON Y, DUBE T, MALASSIS E, DEBRUC V, HOTTE S, BUFFENOIR E, LANVIN E, D'ARRENTIERES M,

Plessier-de-Roye

Madame PROU est désignée secrétaire de séance.

Ricquebourg

**Date de convocation :** 18 juin 2013

**Date d'affichage :** 18 juin 2013

**Nombre de membres en exercice :** 99

**Nombre de membres présents :** 57 + 13 pouvoirs

**Nombre de membres votants :** 70



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 26 juin 2013

L'an deux mil treize, le 26 Juin 2013 à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Anthelup-Portes

**Etaient présents :**

Beauvais-le-Président,

René MAHET

BeBoy

Les Vice-Présidents,

Bois Président des commissions « Aménagement de l'espace – Logement et cadre de vie » et « Voirie »

Alain DE PAERMENTIER

Président des commissions « Développement économique » et « Finances »

Jean-Luc HIBON

Com Président de la commission « Service à la population : Animation – Collèges Equipements sportifs – Transports »

Denis MALLET

Conchy-les-Pots

**Les membres,**

Conchy-les-Pots Mesdames et Messieurs FAGOO M, PROU T, ROUSSELLE R, PLEVEL F, TROUILLET P (remplacé par HAINCELLIN G), LEMAIRE P (remplacé par BARDINET A), LITTY P, FERRET P (remplacé par GRANGER I), KNAUSS JP (remplacé par PROPHETTE Ph), LANDRON M, MINNE R, LEMAIRE Y (remplacé par GRELIN J), SANGUINETTE J, AVART M, ROQUENCOURT Y, MAUPPIN JM, LEONARD JP, CARON C, CLERMONT D, DEQUIN D, BONTE A, GOUT JC, Flines-les-Mines PELLE J, FORGET D (remplacé par FINCK A), PLUCIENNIK E, SENGELIN JF, VOS C, NANCEL S, FRAU T, MAROT L, RAINETEAU R, PILLOY R, NANCELLE G, ARONIO B, VRANCKEN JP, HERY P, MOERMAN MF, DOUYERE D, DANIEL G, STERLIN O, DEVARENNE S, MOREL C, VARLET M, THIBAUT JC, DELRANC D, VIDAL C, DELVIGNE R, FOURNET JC, GREUGNY S, CUMIN J, SAVREUX G, BAUDET R, BOITIEUX JL.

Gury

**Etaient excusés :**

La Neuville-les-Neiges Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BOULANGER J (a donné pouvoir à PROU T), PARZYBUT R (a donné pouvoir à ROCQUENCOURT Y), BULLOT G (a donné pouvoir à SANGUINETTE J), VECTEN H (a donné pouvoir à MAUPPIN JM), HOURRIEZ JC, ALLIX D, FOURNIER C (a donné pouvoir à GOUT JC), JEANNOT B (a donné pouvoir à PELLE J), PIAZZA M, DROMAT V (a donné pouvoir à NANCEL S), ACONIN L (a donné pouvoir à MAROT L), CHARLET J (a donné pouvoir à NANCELLE G), DESREUMAUX L (a donné pouvoir à MOERMAN MF), PEYR P, CHOMEL B (a donné pouvoir à VIDAL C), PERRON W (a donné pouvoir à VOS C), BERTON K (a donné pouvoir à FRAU T), REDREGOO L, MANSARD D, MANSARD F, DEZERABLE C, DUQUENNE R, ACONIN J.

Monchy-Humières

**Etaient absents :**

Neuilly-sur-Ardonne Mesdames et Messieurs DARCY JC, GAMBE V, PATIN C, AKERMANN H, JANIAC L, KUSZPA P, DEFANCE C, MESTDAGH A, LEFEVRE L, BLOCH A, FLON Y, DUBE T, MALASSIS E, DEBRUC V, HOTTE S, BUFFENOIR E, LANVIN E, D'ARRENTIERES M,

Plessier-de-Roye

Madame PROU est désignée secrétaire de séance.

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage : 18 juin 2013

Thiescourt

Nombre de membres en exercice : 99

Nombre de membres présents : 57 + 13 pouvoirs

Nombre de membres votants : 70

## APPROBATION DU SCOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

Amy

Le cabinet ARVAL, en charge de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) rappelle les différentes étapes passées puis présente les ajustements proposés au dossier SCOT suite à l'étape de consultation et d'enquête publique.

**Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Sources,**

Biernont

**Vu le code général des collectivités territoriales,**

Braisnes

**Vu la loi « solidarité et renouvellement urbains » du 13 décembre 2000,**

Cannectancourt

**Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 121-1 à L 122-19 et R 121-1 à R122-19 relatifs aux schémas de cohérence territoriale,**

Coudun

**Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 novembre 2001 déterminant le périmètre du SCOT du Pays des Sources,**

Cuvilly

**Vu l'arrêté préfectoral du 3 février 2004 arrêtant le périmètre du schéma de cohérence territoriale de la Communauté de Communes du Pays des Sources,**

Élincourt-Ste-Marguerite

**Vu l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme et la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2007 définissant les modalités de la concertation dans le cadre de l'élaboration du SCOT,**

Graumont

**Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2011 portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), suite au débat en Conseil Communautaire,**

Laberbère

**Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2011 autorisant l'adhésion de la commune de Solente à la Communauté de Communes du Pays des Sources,**

Lassigny

**Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2012 tirant un bilan positif de la concertation relative au SCOT,**

Margny-sur-Maté

**Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2012 arrêtant le projet de SCOT,**

Marquéglise

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Cerises

Depuis l'arrêt du projet du SCOT par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2012, conformément aux dispositions de l'article L.122-8 le dossier SCOT a été transmis à l'ensemble des personnes publiques associées et à chacune des communes composant le Pays des Sources.

Monchy-Humicre

Mortelzer

Neuhay-sur-Aronche

Ognelles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignemont

Villers-sur-Coudun



Les Communes d'Avricourt, de Beaulieu-les-Fontaines, de Belloy, d'Elincourt-Sainte-Marguerite, de Gournay-sur-Aronde, de Lagny, de Monchy-Humières, de Neuvy-sur-Aronde, d'Ognolles, de Ressons-sur-Matz.

**Pays des Sources**

Par ailleurs, la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles a émis un avis en date du 18 décembre 2012.

Amy

**Au vu des avis émis, une réunion technique a été organisée le 11 février 2013 avec les services de l'Etat, le représentant de l'autorité environnementale et la Chambre d'Agriculture de l'Oise afin d'étudier des ajustements au dossier SCOT avant son approbation, sous forme de réponses proposées aux observations émises dans l'avis de chacune de ces trois personnes publiques consultées.**

Belloy

**Par courrier en date du 15 mars 2013, M. le Préfet de l'Oise a indiqué à M. le Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources que les réponses proposées aux observations émises par les services de l'Etat, lors de la réunion du 11 février 2013, vont dans le sens des attentes de l'Etat et permettent d'engager l'enquête publique.**

Cannectancourt

**Un document reprenant l'ensemble des réponses proposées à chacune des observations émises par les personnes publiques et communes consultées, a accompagné le dossier « Projet de SCOT » mis à enquête publique.**

Crapeaumesnil

**L'enquête publique, organisée suivant les dispositions de l'article L.122-10 du code de l'urbanisme, s'est déroulée du 10 avril 2013 au 13 mai 2013 inclus, selon les modalités fixées dans l'arrêté de mise à enquête publique pris par le Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources.**

Écuvilly

**A la demande du commissaire-enquêteur et sous sa présidence, une réunion publique a eu lieu le 24 avril 2013.**

Fresnières

**Le commissaire-enquêteur a remis son rapport et ses conclusions au Président de la Communauté de Communes du Pays des Sources, le 10 juin 2013.**

Gury

**Il émet un avis favorable sur le projet de SCOT assorti de trois recommandations :**

- Travailler encore à réduire la consommation de terres agricoles.
- Pour améliorer l'offre en logements et la densité, prendre l'initiative d'opérations dans 1 ou 2 communes, pour concrétiser les possibilités d'évolutions.
- Rechercher des opportunités dans la rencontre et les négociations avec d'autres Communautés de Communes (ex : Compiègne, 2 Vallées, Roye, etc...).

Margny-sur-Matz

**Un document reprenant l'ensemble des réponses proposées à chacune des observations émises par les personnes publiques et communes consultées, ainsi que l'ensemble des réponses proposées aux observations émises lors de l'enquête publique qui ont fait l'objet d'un avis du commissaire-enquêteur, a été présenté aux personnes publiques associées et aux communes ayant émis un avis écrit au projet de SCOT, lors d'une première réunion technique en date du 13 juin 2013 et d'une seconde réunion technique en date du 17 juin 2013.**

Ognolle

**Vu l'arrêté du 20 mars 2013 du président de la Communauté de Communes du Pays des Sources prescrivant l'ouverture de l'enquête publique,**

Plessier-de-Roye

**Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 10 avril 2013 au 13 mai 2013 et l'avis du commissaire-enquêteur,**

Roye-sur-Matz

Solente

**Considérant les avis des Personnes Publiques Associées et ayant demandé à être consultées,**

Hiescourt

Vigneux

**Considérant les avis des communes du Pays des Sources,**

Villers-sur-Coudun

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur et que les modifications qu'il a proposé d'examiner n'ont pas remis en cause les objectifs du PADD et leur déclinaison dans le Document d'Orientations Générales,

Considérant le rapport d'analyse de ces avis et les modifications du dossier de SCOT proposées pour en tenir compte, figurant en annexe de cette délibération,

Amy

Le projet de SCOT modifié sur cette base et joint à la présente délibération, avec notamment le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, le Document d'Orientations Générales et ses documents graphiques, est présenté au conseil communautaire lors de sa séance du 26 juin 2013, en vue de son approbation.

Beauvoisin

Conformément à l'article 17 de la loi du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union Européenne, le SCOT a opté pour l'application des dispositions antérieures à l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi Engagement National pour l'Environnement du 13 juillet 2010. La présentation des grands axes du projet de SCOT, rappelle notamment l'importance des objectifs économiques, l'organisation interne du territoire, la valorisation du Pays de Sources dans le cadre de perspectives de développement respectueuses de l'environnement.

Belloy

Après en avoir délibéré, avec 65 voix pour et 5 contre, le Conseil de Communauté, à la majorité des membres présents

Bienmont

**APPROUVE** le SCOT de la Communauté de Communes du Pays des Sources,

Bouconne

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision

Canicourt

**PRECISE QUE :**

Canny-sur-Retz

- conformément à l'article L.122-11 du Code de l'urbanisme, la présente délibération et le Schéma de Cohérence Territoriale annexé à cette dernière seront transmis au Préfet, à la Région, au Département et aux organismes mentionnés à l'article L.121-4 de ce même code,
- conformément à l'article R.122-13 du Code de l'urbanisme, cette délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, ainsi que dans toutes les mairies des communes membres concernées,
- une mention de cet affichage sera insérée dans au moins un journal diffusé dans le département,
- le Schéma de Cohérence Territoriale sera tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources et dans toutes les mairies des communes membres concernées,
- le Schéma de Cohérence Territoriale sera exécutoire dans un délai de deux mois après sa transmission au Préfet et l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

Conchy-les-Pots

Coudun

Crapeaumesnil

Cuy

Cuvilly

Dives

Fécotilly

Évincourt

Fresnières

Giraumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Labarbière

Lagny

La-Neuveville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquéglise

Marcuilla-Motte

Margny-aux-Cerises

Monchy-Humères

Montemer

Neufy-sur-Aronde

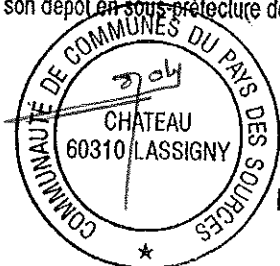
Ognelles

Orvillers-Sorel

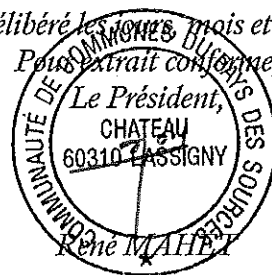
Plessier-de-Roye

Le Président certifie, en application de l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le : 28/06/2013 date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,



Le Président  
René MAHET



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 26 juin 2013

L'an deux mil treize, le 26 Juin 2013 à 19 H 00 s'est réuni à la salle multifonctions de Laberlière, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

Anthéuil-Portes

### Etaient présents :

Le Président,

René MAHET

Belloy

Les Vice-Présidents,

Président des commissions « Aménagement de l'espace – Logement et cadre de vie » et « Voirie »

Alain DE PAERMENTIER

Président des commissions « Développement économique » et « Finances »

Jean-Luc HIBON

Président de la commission « Service à la population : Animation – Collèges Equipements sportifs – Transports »

Denis MALLET

Conchy-les-Pots

### Les membres,

Mesdames et Messieurs FAGOO M, PROU T, ROUSSELLE R, PLEVEL F, TROUILLET P (remplacé par HAINCELLIN G), LEMAIRE P (remplacé par BARDINET A), LITTY P, FERRET P (remplacé par GRANGER I), KNAUSS JP (remplacé par PROPHETTE Ph), LANDRON M, MINNE R, LEMAIRE Y (remplacé par GRELIN J), SANGUINETTE J, AVART M, ROQUENCOURT Y, MAUPPIN JM, LEONARD JP, CARON C, CLERMONT D, DEQUIN D, BONTE A, GOUT JC, PELLE J, FORGET D (remplacé par FINCK A), PLUCIENNIK E, SENGELIN JF, VOS C, NANCEL S, FRAU T, MAROT L, RAINETEAU R, PILLOY R, NANCELLE G, ARONIO B, VRANCKEN JP, HERY P, MOERMAN MF, DOUYERE D, DANIEL G, STERLIN O, DEVARENNE S, MOREL C, VARLET M, THIBAUT JC, DELRANC D, VIDAL C, DELVIGNE R, FOURNET JC, GREUGNY S, CUMIN J, SAVREUX G, BAUDET R, BOITIEUX JL.

Gury

### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BOULANGER J (a donné pouvoir à PROU T), PARZYBUT R (a donné pouvoir à ROCQUENCOURT Y), BULLOT G (a donné pouvoir à SANGUINETTE J), VECTEN H (a donné pouvoir à MAUPPIN JM), HOURRIEZ JC, ALLIX D, FOURNIER C (a donné pouvoir à GOUT JC), JEANNOT B (a donné pouvoir à PELLE J), PIAZZA M, DROMAT V (a donné pouvoir à NANCEL S), ACONIN L (a donné pouvoir à MAROT L), CHARLET J (a donné pouvoir à NANCELLE G), DESREUMAUX L (a donné pouvoir à MOERMAN MF), PEYR P, CHOMEL B (a donné pouvoir à VIDAL C), PERRON W (a donné pouvoir à VOS C), BERTON K (a donné pouvoir à FRAU T), REDREGOO L, MANSARD D, MANSARD F, DEZERABLE C, DUQUENNE R, ACONIN J.

Monchy-Humières

### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs DARCY JC, GAMBE V, PATIN C, AKERMANN H, JANIAC L, KUSZPA P, DEFRANCE C, MESTDAGH A, LEFEVRE L, BLOCH A, FLON Y, DUBE T, MALASSIS E, DEBRUC V, HOTTE S, BUFFENOIR E, LANVIN E, D'ARRENTIERES M,

Plessier-de-Roye

Madame PROU est désignée secrétaire de séance.

Ricquebourg

Date de convocation : 18 juin 2013

Date d'affichage : 18 juin 2013

Nombre de membres en exercice : 99

Nombre de membres présents : 57 + 13 pouvoirs

Nombre de membres votants : 70

**EMERGENCE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)  
OISE MOYENNE****Pays des  
Sources**

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau, à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le SAGE apparaît donc comme un outil stratégique et programmatique dans le domaine de l'eau. Il constitue un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE).

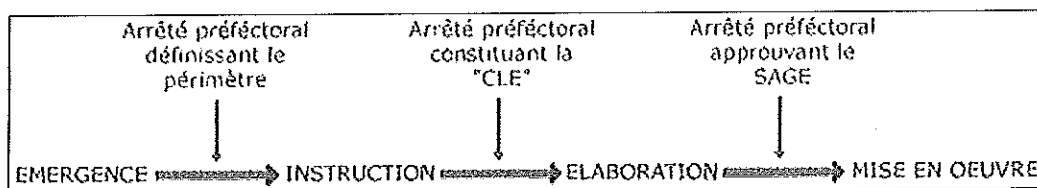
C'est un document élaboré par les acteurs locaux (élus, usagers, associations, représentants de l'Etat...) réunis au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE). Le Président de la CLE et le(s) vice(s)-président(s) sont des élus. Il est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), dans lequel sont définis les objectifs partagés par les acteurs locaux et d'un règlement fixant les règles permettant d'atteindre ces objectifs, et d'un rapport environnemental.

En effet, l'objectif principal d'un SAGE est la recherche d'un équilibre durable entre protection de la ressource et satisfaction des usages ; Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Le SAGE, doit ainsi permettre de :

- ✓ dresser un constat de l'état de la ressource en eau et du milieu aquatique et un recensement des usages qui lui sont liés,
- ✓ définir des objectifs de qualité: qualité de l'eau recherchée en fonction notamment des différents usages (AEP, baignade, etc.),
- ✓ définir des objectifs de quantité : débit dans le cours d'eau, niveau de nappe pour satisfaire le bon fonctionnement des milieux et les usages de la ressource,
- ✓ définir des objectifs de préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides,
- ✓ préciser les priorités à retenir pour atteindre les objectifs fixés, et une évaluation des moyens économiques et financiers

La création d'un SAGE comprend différentes phases ponctuées par des arrêtés préfectoraux. De la phase « Emergence » au début de la phase « Elaboration », les délais s'échelonnent sur 18 à 24 mois.



Depuis 2009, le Pays de Sources et Vallées porte un programme LEADER dont la stratégie prévoit de structurer la politique de l'eau à l'échelle du Pays et de favoriser l'émergence du SAGE sur l'unité hydrographique « Oise-Moyenne », échelle définie par le SDAGE Seine-Normandie.

Le Pays de Sources et Vallées propose donc d'accompagner et de coordonner le projet de SAGE en phase d'émergence et d'instruction.

Les communautés de communes incluses dans le périmètre de l'unité hydrographique Oise Moyenne (CC du Pays Noyonnais, CC des Deux Vallées, CC du Pays des Sources, CC Chauny Ternier, CC des Villes d'Oyse) sont sollicitées pour donner leur accord de principe, afin d'entamer une démarche de création d'un SAGE, en lançant la phase d'émergence.

Au-delà de l'accord de principe, il est demandé également aux collectivités d'approuver la composition du comité de pilotage qui sera chargé de suivre le projet durant les phases « Emergence » et « Instruction », et notamment dans la phase émergence, de rédiger le dossier préliminaire.



Ce comité serait composé des acteurs suivants :

- Président de la Région Picardie ou son représentant
- Président de chaque Conseil Général (Aisne, Oise et Somme) ou son représentant
- Président de chaque communauté de communes ou du vice-président concerné
- Président de chaque communauté de communes ou d'un référent technique
- Président du Pays de Sources et Vallées et du coordinateur politique de l'eau
- directeur de la DREAL Picardie ou son représentant
- directeur des DDT Oise/Aisne/Somme ou leurs représentants
- directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ou son représentant

Beaulieu-les-Fontaines

Belloy

Biermont **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,**

Boulogne-la-Grasse

Braisnes **APPROUVE** le lancement de la phase d'émergence du SAGE Oise Moyenne

Candor

Cannecourt **APPROUVE** la composition du comité de pilotage, tel que composé ci-dessus, responsable de la rédaction du dossier préliminaire

Canny-sur-Matz

Conchy-les-Pots

Coudun **AUTORISE** le Président du Pays de Sources et Vallées à coordonner la démarche d'émergence et d'instruction du SAGE Oise Moyenne

Crappeaumesnil

Cuy **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Cuvilly

Dives

Écuvilly

**Le Président certifie, en application de l'article L 2131-1 du code général des collectivités territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le :**  
**date de son dépôt en sous-préfecture de Compiègne**

Éincourt-Ste-Marguerite

Évricourt

Fresnières

Giraumont

Gournay-sur-Aronde

Gury

Hainvillers

Labelrière

Lagny

La-Neuveville-sur-Ressons

Lassigny

Lataule

Margny-sur-Matz

Marquêgise

Mareuil-la-Motte

Margny-aux-Censees

Monchy-Fumières

Mortemer

Neufly-sur-Aronde

Ognoles

Orvillers-Sorel

Plessier-de-Roye

Ressons-sur-Matz

Ricquebourg

Roye-sur-Matz

Solente

Thiescourt

Vignement

Villers-sur-Coudun

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait conforme,*

 Le Président  
**Roné MAHET**

*Le Président*  
